

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MVANGAN

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

MVANGAN MUNICIPALITY

**INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS**

ADDITIF N°04/A/AONO/MO/C-MVANGAN/CIPM/2026

Modifiant certains dispositions des

- DAON°001/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2026 DU 06/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HANGARS COMMUNAUTAIRES EN DEUX (02) LOTS, DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD
- DAO OUVERT N° 002/AONO/PU/ C- MVGAN/CIPM/2026 DU 06/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE
- DAO OUVERT N°003/AONO /PU/C-MVGAN/CIPM/2026 DU 06/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE NKENGOU-ABOELONE (8km), EN PROCEDURE D'URGENCE.

Les observations ci-après sont à prendre en compte lors d'élaboration des offres par les soumissionnaires :

1-DAO N°001,002 et 003,

Bien vouloir lire aussi bien dans l'AAO que le RPAO

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission ou du récépissé de dépôt de la CDEC à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de trois (03) critères essentiels sur quatre (04) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;



- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- l'absence de **l'Attestation de catégorisation** ou de la Décision

2- **DAO N°003.**

Les soumissionnaire pour les prestation de cet Appel d'offre doivent appartenir au moins à la catégorie "**D**"

Le reste sans changement.

COPIE :

- DDMAP/MVILA
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- AFFICHAGE/CHRONOS./-

Mvangan, le **04 MARS 2026**

Le Maire de la Commune de Mvangan
(MAITRE D'OUVRAGE)



MINILI EBA Thomas